

Date d'envoi de la convocation : 20 Mai 2014
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 83
Nombre de Procurations : 10
Nombre de Votants : 93
Date d'affichage du compte rendu : 2 Juin 2014
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

4 Juin 2014

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Henri TUDELA, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. Pascal HUGUENIN (Suppléant de BOUZE lès BEAUNE), Francis LECHAUVE (Suppléant de MELOISEY).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Jean-Claude ANDRE à M. Stéphane DAHLEN,
- Mme Isabelle BIANCHI à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Marie-France BRAVARD,
- M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,
- M. Jean-Benoît VUITTENEZ à Mme Anne CAILLAUD,
- Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Michel PICARD,
- M. Marc DENIZOT à M. Patrick MANIERE,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

AFFECTATION DES RESULTATS 2013 :

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 présentant les résultats de clôture par budget (cf. délibération séparée), il appartient au Conseil Communautaire, compte tenu des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2013 - restes à réaliser (RAR) -, des recettes certaines restant à recevoir à la même date et des dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2014, d'affecter les résultats de fonctionnement.

En préambule, il indique que le solde de financement - Capacité ou Besoin de Financement - se traduit par l'addition du résultat d'investissement 2013 et du solde des RAR 2013.

Le rapporteur précise en outre, que si ce solde est positif, cela signifie que l'EPCI dégage une capacité de financement. En revanche, s'il est négatif, cela traduit un besoin de financement qui devra être couvert par l'affectation de tout ou partie de l'excédent de fonctionnement et le cas échéant, par le recours à l'emprunt.

Compte tenu des recettes de l'exercice 2013, M. CHAMPION propose les affectations suivantes :

❖ **Budget Principal**

BUDGET PRINCIPAL	
<u>RESULTATS 2013</u>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	3 090 080,77 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne R/001)	762 336,66 €
<u>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</u>	
RAR Dépenses	2 626 793,70 €
RAR Recettes	2 670 246,91 €
Capacité de Financement en Invest. (=Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	805 789,87 €
<u>AFFECTATION</u>	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	1 340 719,85 €
3. Affectation totale au R/1068	1 340 719,85 €
Solde de Fonctionnement au R/002	1 749 360,92 €

❖ Budget Transports

BUDGET TRANSPORTS	
RESULTATS 2013	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne R/001)	136 643,20 €
Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)	
RAR Dépenses	- 67 046,17 €
RAR Recettes	67 046,17 €
	- €
Capacité de Financement en Invest. (=Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	69 597,03 €
AFFECTATION	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
3. Affectation totale au R/1068	- €
	- €
Solde de Fonctionnement au R/002	- €

❖ Budget Assainissement Collectif en affermage

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE	
RESULTATS 2013	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	518 903,80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne R/001)	2 101 816,61 €
Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)	
RAR Dépenses	- 875 419,02 €
RAR Recettes	3 189 689,65 €
	2 314 270,63 €
Capacité de Financement en Invest. (=Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	1 226 397,59 €
AFFECTATION	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068 ^(*)	252 626,22 €
3. Affectation totale au R/1068	252 626,22 €
	- €
Solde de Fonctionnement au R/002	266 277,58 €

^(*) Cette somme correspond au déblocage du fonds de renouvellement intervenu en 2013. Elle permet d'autofinancer une partie du renouvellement des réseaux, d'où son affectation en section d'investissement.

❖ Budget Assainissement Collectif en régie

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE	
RESULTATS 2013	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	149 419,87 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne R/001)	448 165,96 €
Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)	
RAR Dépenses	- 50 526,76 €
RAR Recettes	286 828,14 €
	236 301,38 €
Capacité de Financement en Investissement (Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	
	397 639,20 €
AFFECTATION	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	0,00 €
2. Affectation complémentaire au R/1068 ^(*)	20 505,40 €
3. Affectation totale	20 505,40 €
Solde de Fonctionnement au R/002	
	128 914,47 €

() Cette somme correspond au déblocage du fonds de renouvellement intervenu en 2013. Elle permet d'autofinancer une partie du renouvellement des réseaux, d'où son affectation en section d'investissement.*

❖ Budget SPANC

BUDGET SPANC	
RESULTATS 2013	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	- 4 578,25 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne D/001)	- 328 243,69 €
Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)	
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
	- €
Besoin de Financement en Investissement (Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	
	- 328 243,69 €
AFFECTATION	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	
2. Affectation complémentaire au R/1068	
3. Affectation totale au R/1068	- €
Solde de Fonctionnement au D/002	
	- 4 578,25 €

❖ Budget Eau Potable en affermage

BUDGET EAU AFFERMAGE	
RESULTATS 2013	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	83 188,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne R/001)	1 625 502,26 €
Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)	
RAR Dépenses	- 869 271,80 €
RAR Recettes	283 614,74 €
Capacité de Financement en Invest. (Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	
	1 039 845,20 €
AFFECTATION	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068 (*)	- €
3. Affectation totale	- €
Solde de Fonctionnement au R/002	
	83 188,00 €

(*) Cette somme correspond au déblocage du fonds de renouvellement intervenu en 2013. Elle permet d'autofinancer une partie du renouvellement des réseaux, d'où son affectation en section d'investissement.

❖ Budget Eau Potable en régie

BUDGET EAU REGIE	
RESULTATS 2013	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	129 622,27 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne R/001)	1 017 749,09 €
Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)	
RAR Dépenses	- 392 872,17 €
RAR Recettes	158 075,22 €
Capacité de Financement en Invest. (Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	
	782 952,14 €
AFFECTATION	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068 (*)	26 516,51 €
3. Affectation totale au R/1068	26 516,51 €
Solde de Fonctionnement au R/002	
	103 105,76 €

(*) Cette somme correspond au déblocage du fonds de renouvellement intervenu en 2013. Elle permet d'autofinancer une partie du renouvellement des réseaux, d'où son affectation en section d'investissement.

❖ Budget ZAC du Pré Fleuri

BUDGET ZAC DU PRE FLEURI	
RESULTATS 2013	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne D/001)	- 1 025 061,82 €
Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)	
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
Besoin de Financement en Invest. (=Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	
	- 1 025 061,82 €
AFFECTATION	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
3. Affectation totale au R/1068	- €
Solde de Fonctionnement au D/002	
	- €

❖ Budget ZAC des Cerisères

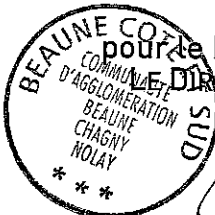
BUDGET ZAC DES CERISIERES	
RESULTATS 2013	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 A AFFECTER en 2014	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 A AFFECTER en 2014 (ligne D/001)	- 1 627 885,36 €
Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)	
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
Besoin de Financement en Invest. (=Résultat d'investissement 2013 + Solde des RAR)	
	- 1 627 885,36 €
AFFECTATION	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
3. Affectation totale au R/1068	- €
Solde de Fonctionnement au D/002	
	- €

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
Par 91 Voix Pour et 2 Abstentions,**

➤ approuve par budget l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 dans les conditions présentées ci-avant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	14_53
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1.1.2 - Comptes administratifs (délibérations de vote et d'affectations de résultats, documents b
Objet de l'acte	Affectations des résultats 2013
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140526-14_53-DE
Date de transmission de l'acte	04/06/2014
Date de réception de l'accuse de réception	04/06/2014